



PROGRAMME DE FORMATION BPJEPS

Spécialité : Activités sports collectifs

Mention : rugby

Métier visé :

L'animateur d'activités sports collectifs exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant les supports techniques liés aux activités « sports collectifs » (mentions : Basket-ball, Football, Handball, Hockey sur Gazon, Rugby à XIII et à XV, Volley-ball), dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure.

Activités visées par le diplôme :

Il encadre tout type de public dans une pratique de loisirs :

Il participe à l'accueil physique et téléphonique des différents pratiquants.

Il prend en compte le milieu d'appartenance ou d'origine des publics.

Il facilite l'expression individuelle en jouant sur la constitution des groupes.

Il oriente les publics vers des solutions adaptées.

2- Il encadre des activités de découverte, d'initiation et d'animation :

Il conçoit des actions d'animation intégrant les aspects communs aux différents sports collectifs.

Il apprécie les potentialités des personnes concernées par son action d'animation en sports collectifs.

Il détermine des principes d'actions communs aux sports collectifs.

Il définit des progressions pédagogiques d'animation dans le champ des sports collectifs.

Il conçoit une organisation des espaces de pratique en fonction de ces objectifs.

Il met en œuvre des modes de pratiques innovants et adaptés à la demande des publics.

Il évalue les risques potentiels liés à la pratique des différents sports collectifs.

Il évalue la pertinence des situations et des actions mises en œuvre.

3- Il participe au fonctionnement de la structure et à la conception d'un projet d'animation :

Il participe à la gestion et à la promotion des activités de la structure.

Il intervient pour prévenir tout problème lié à la sécurité des installations.

Il participe à la mise en place de l'offre d'activités dans le cadre de la structure qui l'emploie.

Il favorise les relations entre la structure qui l'emploie, son environnement et ses publics.

Il participe aux actions de communication à caractère événementiel.

Il propose des outils de communication adaptés.

Objectifs et compétences attestés :

UC 1 :

Analyser les différents publics dans leur environnement

Faciliter l'expression individuelle en jouant sur la constitution des groupes

Orienter les publics vers des solutions adaptées



UC 2 :

- Concevoir un projet d'animation sport collectifs ainsi qu'une évaluation
- Choisir des démarches adaptées aux différents publics.
- Définir les objectifs du projet d'animation sports collectifs.
- Organiser une action d'animation sports collectifs à partir des contraintes et des ressources de l'environnement local.
- Mettre en place des situations aménagées en fonction du niveau et des règles spécifiques de fonctionnement des sports collectifs.
- Contribuer aux respects de l'arbitrage dans les sports collectifs.
- Prévenir les risques potentiels liés à l'activité, au milieu ou à la personne dans les disciplines des sports collectifs.
- Conduire une action d'animation sportive dans les mentions indiquées plus haut.
- Conduire des cycles d'apprentissage dans le sport collectif définissant la mention.
- Identifier les étapes de progression du joueur en fonction de son âge et de sa maturation dans la mention concernée.
- Expliquer les règles de l'arbitrage.

UC 3 :

- Articuler les activités sports collectifs à la vie de la structure.
- Intervenir pour prévenir tout problème lié à la sécurité des installations.
- Participer au fonctionnement d'une équipe de travail.
- Participer à des réunions internes et externes.
- Produire des écrits professionnels.
- Contribuer au fonctionnement de la structure

Pré requis :

L'entrée en BPJEPS n'est pas soumise à des exigences scolaires. En revanche, l'entrée en cursus de formation est conditionnée par la réussite à des tests de sélection organisés par chaque organisme de formation.

- Être titulaire du PSC1 ou son équivalent en cours de validité
- Les documents suivants sont obligatoires pour les Français de moins de 25 ans, il faut présenter :
 - La copie de l'attestation de recensement ou
 - Certificat de participation à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (J.A.P.D) ou Journée défense et Citoyenneté (J.D.C),
- Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités physiques et sportives datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation
- Valider les Tests d'Exigences Préalable (TEP) à la formation :
 - Test navette « Luc Léger » : palier 6 réalisé pour les femmes / palier 8 réalisé pour les hommes
 - Test d'habileté motrice : réaliser 22 ateliers consécutifs, en moins de 2min 06s pour les femmes / moins de 1min46s pour les hommes

Processus d'admission

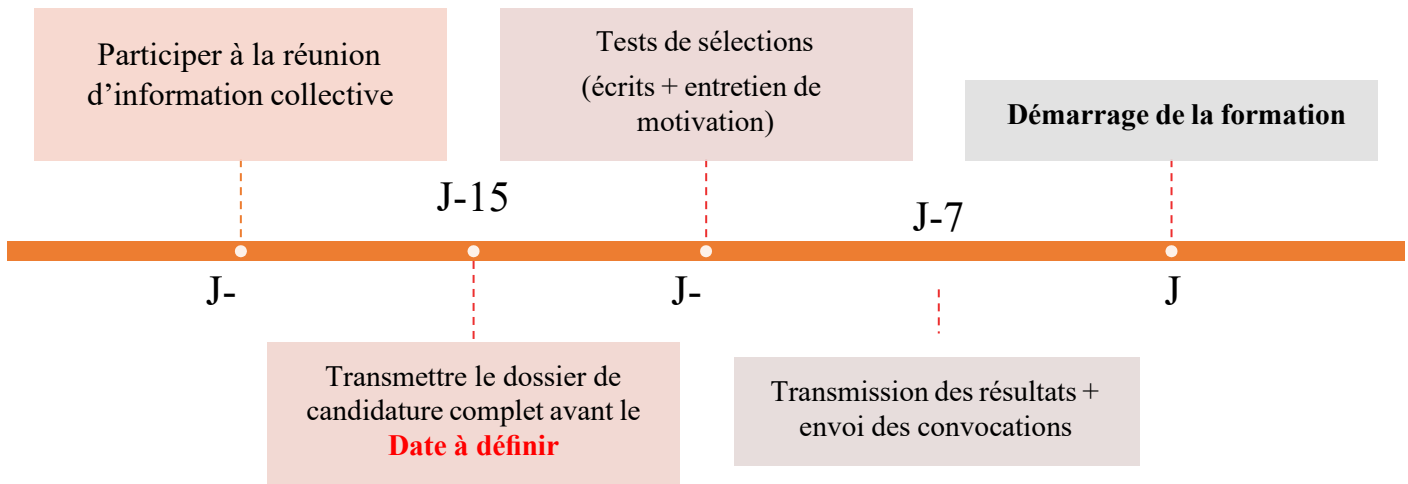
1. S'inscrire à une réunion d'information collective via le formulaire d'inscription sur le site www.nuevo.fr et télécharger un dossier de candidature.
2. S'inscrire au Test d'Exigence Préalable du BPJEPS spécialité activités sport collectifs mention rugby à XV sur le site de l'ARFA.
3. Se présenter à la réunion d'information collective et transmettre le dossier de candidature dûment complété par le candidat.
4. Participer aux tests de sélection organisés par le coordinateur pédagogique de formation (test navette, test écrit et entretien individuel de motivation).
5. Réunir l'ensemble des prérequis et satisfaire aux tests de sélection pour intégrer la session de formation.



Durée de la formation :

- 630 heures en centre de formation
- 750 heures en entreprise minimum

Modalités et délai d'accès



Tarifs : coût pédagogique :

Employeur : 9 450 €

Individuel : 5 500 €

Possibilité de multi financements ou places conventionnées.

Vous souhaitez obtenir un devis pour intégrer une de nos sessions de formation : nous contacter à nuevo-sport@nuevo.fr

Modalités d'évaluation et de suivi :

- Présentation aux épreuves certificatives (UC1 – UC2 – UC3.1 – UC3.2 – UC4) :
 - Une production d'un document écrit,
 - Une présentation orale ou une mise en situation professionnelle
 - Un entretien avec la commission d'experts (2 jurys)
- Enquêtes de satisfaction
- Attestation de présence